

S.I.V.U. «de la Petite Enfance» * Clisson * Gorges * Gétigné * Saint-Lumine-de-Clisson *

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 05 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le CINQ FEVRIER à dix-neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à Clisson, en salle de réunion, en séance publique, sous la présidence de Madame Séverine Protois-Menu, Présidente.

Étaient présentes

CLISSON: Mmc Véronique Jousset, Mmc Alexia Pirois,

GETIGNE: Mme Bénédicte Loiret,

GORGES: Mme Séverine Protois-Menu, Mme Sonia Petit,

SAINT-LUMINE: Mme Valérie Dran.

<u>Absente excusée</u> :

GETIGNE: Mme Morgane Barbier (procuration à Mme Bénédicte Loiret).

<u>:Ahsente</u>:

SAINT-LUMINE : Mmc Céleste Morisseau.

Secrétaire de séance : Madame Véronique Jousset.

Date de convocation : 30 janvier 2024

Nombre de membres Présents : 6 Excusés : 1 Absents : 1 Votants : 7

en exercice: 8

AFFAIRES FINANCIERES

Débat sur les orientations générales du budget 2024

Madame la Présidente expose les faits.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales et à la nouvelle instruction comptable et financière M57, dès lors qu'une commune de plus de 3 500 habitants adhère au syndicat, un débat a lieu au comité syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de dix semaines précédant l'examen de celui-ci.

Le Débat d'Orientations Budgétaires précède le vote du compte administratif 2023 et du budget primitif 2024 (incluant la reprise des résultats 2023).

Après avoir entendu cet exposé,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport d'orientations budgétaires annexé,

Et en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

PREND ACTE que le débat d'orientations budgétaires sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires s'est bien tenu.

APPROUVE le rapport relatif aux orientations budgétaires de l'année 2024,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Madame Véronique Jousset
Secrétaire de séance



Séverine Protois-Menu Présidente

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

- son affichage le 15 MARS 2024

14 FEV. 2024

Accusé de réception en préfecture 044-254402787-20240205-DEL-240201-DE Date de télétransmission : 14/02/2024 Date de réception préfecture : 14/02/2024